

AGFS SWITZERLAND GMBH vous encourage à lire cette fiche signalétique en entier et s'attend à ce que vous en compreniez tout le contenu. Nous vous demandons de prendre les précautions identifiées dans ce document à moins que vos conditions d'utilisation nécessitent d'autres méthodes ou d'autres pratiques appropriées.

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: SmartFresh™ ProTabs Pink

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Régulateur de croissance pour les plantes

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

AGFS SWITZERLAND GMBH
C/O HARTMANN MULLER PARTNER
ZURICHBERGSTRASSE 66
8044 ZURICH
SWITZERLAND

Information aux clients:

+1(610)244-6630
FGLAGFR@AgroFresh.com

1.4 NUMERO D'APPEL D'URGENCE

Contact d'urgence 24h/24: +33 149214789

Contact local en cas d'urgence: +56 24404853

Centre d'information sur la Toxicologie de Zurich (STIZ); veuillez composer le numéro abrégé suivant:: 145

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

La classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008 :

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE:

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément à la réglementation (EC) No 1272/2008 [CLP/GHS]:

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Informations Additionnelles sur les Dangers

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.).

2.3 Autres dangers

donnée non disponible

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique: Mixture de combinaisons solides, inorganiques et organiques.

3.2 Mélanges

Ce produit est un mélange.

Numéro de registre CAS / No.-CE / No.-Index	Numéro d'Enregistrement REACH	Concentration	Composant	Classification: RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008
---	-------------------------------------	---------------	-----------	---

Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail

Numéro de registre CAS 144-55-8 No.-CE 205-633-8 No.-Index —	—	>= 40,0 - < 60,0 %	Sodium Bicarbonate	Pas classé
Numéro de registre CAS 3100-04-7 No.-CE Not available No.-Index —	—	>= 1,0 - < 2,5 %	1- Méthylcyclopropène	Flam. Gas - 1 - H220

Numéro de registre CAS 9004-65-3 No.-CE — No.-Index —	—	>= 1,0 - < 2,5 %	Hydroxypropyl methyl cellulose ether	Pas classé
Numéro de registre CAS 9004-64-2 No.-CE — No.-Index —	—	>= 1,0 - < 2,5 %	Cellulose, 2-hydroxypropyl ether	Pas classé

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Numéro de registre CAS / No.-CE / No.-Index	Concentration	Composant	Classification: 67/548/CEE
--	----------------------	------------------	-----------------------------------

Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail

Numéro de registre CAS 144-55-8 No.-CE 205-633-8 No.-Index —	>= 40,0 - < 60,0 %	Sodium Bicarbonate	Pas classé
Numéro de registre CAS 3100-04-7 No.-CE Not available No.-Index —	>= 1,0 - < 2,5 %	1-Méthylcyclopropène	F+ - R12
Numéro de registre CAS 9004-65-3 No.-CE — No.-Index —	>= 1,0 - < 2,5 %	Hydroxypropyl methyl cellulose ether	Pas classé
Numéro de registre CAS 9004-64-2 No.-CE — No.-Index —	>= 1,0 - < 2,5 %	Cellulose, 2-hydroxypropyl ether	Pas classé

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux: Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

Inhalation: Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement.

Contact avec la peau: Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau courante pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou un médecin pour avis sur le traitement. Une douche de sécurité d'urgence adéquate doit être disponible dans la zone de travail.

Contact avec les yeux: Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement.

Ingestion: Aucun traitement médical d'urgence n'est nécessaire.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Outre les informations figurant sous Description des premiers secours (ci-dessus) et les Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires (ci-dessous), les autres symptômes et effets sont décrits à la section 11: Informations toxicologiques.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins: Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. Avoir la Fiche de Données de Sécurité, et si possible, le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez le Centre Antipoison ou le médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: En cas d'incendie, utiliser les moyens d'extinction suivants: Dioxyde de carbone (CO2) Poudre sèche Mousse Eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés: donnée non disponible

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: donnée non disponible

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion: La combustion dégage des fumées toxiques pouvant contenir : Oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Techniques de lutte contre l'incendie: Ne pas se mettre dans le sens du vent. Eviter de respirer les fumées. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

Équipement de protection spécial pour les pompiers: Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: En cas de déversement de ce produit, porter un équipement de protection approprié. Pour toutes recommandations, se référer à la Section 8 "CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE". En cas d'exposition au produit pendant les opérations de nettoyage, se reporter à la Section 4 PREMIERS SECOURS.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: ATTENTION : Veillez à ne pas contaminer les égoûts et les eaux naturelles.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Tenir toute personne à l'écart. Récupérer le produit répandu sur le sol dans des récipients appropriés pour récupération ou élimination.

6.4 Référence à d'autres sections: Les références à d'autres sections ont été fournies dans les sous-sections précédentes (le cas échéant).

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Ne pas manipuler près de nourriture ou d'eau potable.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Ne pas stocker près de nourriture ou d'eau potable.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Pour des informations complémentaires sur ce produit, consulter la fiche technique.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Les limites d'exposition sont énumérées ci-dessous , si existantes .

Composant	Réglementation	Type de liste	Valeur/Notation
Sodium Bicarbonate	Dow IHG	TWA	10 mg/m3
1-Méthylcyclopropène	Rohm and Haas	TWA	0,3 ppm
	Rohm and Haas	C	1 ppm
Hydroxypropyl methyl cellulose ether	Dow IHG	TWA Poussière totale	10 mg/m3
Cellulose, 2-hydroxypropyl ether	Dow IHG	TWA Poussière totale	10 mg/m3

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures techniques: Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations. Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux/du visage: Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux. Les lunettes de sécurité avec écrans latéraux doivent être conformes à la norme EN 166 ou à une norme équivalente.

Protection de la peau

Protection des mains: Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques: gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). En cas de contact prolongé ou fréquemment répété, des gants sont recommandés pour éviter le contact avec le produit solide. **AVERTISSEMENT:** Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Autre protection: Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

Protection respiratoire: Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail. Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; cependant, en présence de poussières dans l'air, utiliser un respirateur à filtre de particules homologué.

Les types d'appareils respiratoires filtrants qui suivent devraient être efficaces: Filtre anti-aérosols, type P2.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir SECTION 7: Manipulation et stockage et SECTION 13: Considérations relatives aux mesures à prendre pour éviter des expositions environnementales excessives durant l'utilisation et l'élimination des déchets.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Etat physique	solide comprimé
Couleur	rose
Odeur	donnée non disponible
Seuil olfactif	donnée non disponible

pH	8
Point/intervalle de fusion	donnée non disponible
Point de congélation	donnée non disponible
Point d'ébullition (760 mmHg)	donnée non disponible
Point d'éclair	Non applicable
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)	donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	Non applicable
Tension de vapeur	donnée non disponible
Densité de vapeur relative (air = 1)	Non applicable
Densité relative (eau = 1)	donnée non disponible
Hydrosolubilité	donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	donnée non disponible
Température de décomposition	donnée non disponible
Viscosité cinématique	donnée non disponible
Propriétés explosives	donnée non disponible
Propriétés comburantes	donnée non disponible

9.2 Autres informations

Densité du liquide	0,96 g/cm ³
Poids moléculaire	donnée non disponible

N.B.: Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme des spécifications.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité: donnée non disponible

10.2 Stabilité chimique: donnée non disponible

10.3 Possibilité de réactions dangereuses: Ce produit est considéré comme stable.
Le produit ne peut pas polymériser

10.4 Conditions à éviter: donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles: Éviter le contact avec les acides, les bases et les agents fortement oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux: Il n'y pas de produits de décomposition dangereux connus.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations toxicologiques sur ce produit ou ses composants sont dans cette section lorsque les données sont disponibles.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale

Toxicité très faible par ingestion. L'ingestion de petites quantités ne devrait pas provoquer d'effets nocifs.

DL50, Rat, femelle, > 5 000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée

Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

DL50, Rat, mâle et femelle, > 5 000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Aucun effet nocif provenant d'une seule exposition aux poussières n'est à prévoir. Sur la base des données disponibles, aucune irritation respiratoire n'a été observée.

CL50, Rat, mâle et femelle, 4 h, poussières/brouillard, > 5,13 mg/l

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Un bref contact peut provoquer une irritation cutanée accompagnée d'une rougeur locale.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Peut provoquer une irritation oculaire légère et temporaire.

Des lésions cornéennes sont peu probables.

Sensibilisation

N'a pas révélé la possibilité d'allergie de contact chez la souris.

Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

Toxicité systémique pour certains organes cibles(Exposition unique)

L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)

Des doses élevées de bicarbonate de sodium ont provoqué des effets au niveau de la vessie chez le rat. Cependant, l'ingestion répétée de bicarbonate de sodium n'a produit pas d'effets connus nocifs chez l'homme.

Cancérogénicité

Pour les composants testés: N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Tératogénicité

Pour les composants testés: N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

Toxicité pour la reproduction

Pour les composants testés: Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.

Mutagénicité

Pour les composants testés: Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Danger par aspiration

Pas de données d'essais disponibles.

COMPOSES QUI INFLUENCENT LA TOXICOLOGIE:

Sodium Bicarbonate

Danger par aspiration

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

1-Méthylcyclopropène

Danger par aspiration

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Hydroxypropyl methyl cellulose ether

Danger par aspiration

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Cellulose, 2-hydroxypropyl ether

Danger par aspiration

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les informations écotoxicologiques sur ce produit ou ses composants sont dans cette section lorsque les données sont disponibles.

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë pour les poissons.

Matière non classée comme dangereuse pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50/LL50/LE50 supérieure à 100 mg/L chez la plupart des espèces sensibles).

CE50, *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel), 48 h, > 190 mg/l

Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

CE50, *Daphnia magna* (Grande daphnie), 48 h, > 186 mg/l

Toxicité aiguë pour les algues et les plantes aquatiques

CE50r, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), 96 h, > 239 mg/l

Toxicité pour toutes espèces sur le sol

Sur le plan aigu, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg).

DL50 par voie orale, Colinus virginianus (Colin de Virginie), > 2250mg/kg poids corporel.

12.2 Persistance et dégradabilité

Sodium Bicarbonate

Biodégradabilité: La biodégradation ne s'applique pas.

1-Méthylcyclopropène

Biodégradabilité: Aucune donnée trouvée.

Hydroxypropyl methyl cellulose ether

Biodégradabilité: La substance présente un potentiel de biodégradation très lente dans l'environnement, mais elle ne passe pas les essais OCDE/CEE de dégradation rapide.

Cellulose, 2-hydroxypropyl ether

Biodégradabilité: Aucune donnée trouvée.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Sodium Bicarbonate

Bioaccumulation: Le partage de l'eau vers le n-octanol ne s'applique pas.

1-Méthylcyclopropène

Bioaccumulation: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): Pow: 2,03 Evalué(e)

Hydroxypropyl methyl cellulose ether

Bioaccumulation: Aucune bioconcentration n'est envisagée du fait du poids moléculaire (PM) relativement élevé du produit (PM supérieur à 1000).

Cellulose, 2-hydroxypropyl ether

Bioaccumulation: Pas de données disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Sodium Bicarbonate

Les données pertinentes ne sont pas disponibles.

1-Méthylcyclopropène

Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

Coefficient de partage(Koc): 35 - 60 Estimation

Hydroxypropyl methyl cellulose ether

Pas de données disponibles.

Cellulose, 2-hydroxypropyl ether

Pas de données disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes**Sodium Bicarbonate**

Cette substance n'est pas dans l'annexe 1 de la réglementation Européenne (CE) n° 2037/2000 relative aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

1-Méthylcyclopropène

Aucune donnée trouvée.

Hydroxypropyl methyl cellulose ether

Cette substance n'est pas dans l'annexe 1 de la réglementation Européenne (CE) n° 2037/2000 relative aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Cellulose, 2-hydroxypropyl ether

Cette substance n'est pas dans l'annexe 1 de la réglementation Européenne (CE) n° 2037/2000 relative aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Pour l'élimination, incinérer ce produit suivant la réglementation en vigueur dans une installation agréée.

L'affectation d'un groupe déchet approprié EWC ainsi que d'un code déchet EWC propre à ce produit dépend de l'utilisation qui est faite de ce produit. Contacter les services d'élimination de déchets.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Classification pour les transports ROUTIERS et FERROVIAIRES (ADR/RID) :

14.1	Numéro ONU	Sans objet
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	Non réglementé pour le transport
14.3	Classe	Sans objet
14.4	Groupe d'emballage	Sans objet
14.5	Dangers pour l'environnement	N'est pas considéré comme dangereux pour l'environnement basée sur les données disponibles
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Pas de données disponibles.

Réglementation pour le transport par mer (IMO/IMDG)

14.1	Numéro ONU	Sans objet
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	Not regulated for transport
14.3	Classe	Sans objet
14.4	Groupe d'emballage	Sans objet
14.5	Dangers pour l'environnement	N'est pas considéré comme polluant marin basée sur les données disponibles.
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Pas de données disponibles.
14.7	Transport en vrac selon l'annexe I ou II de MARPOL 73/78 et le code IBC ou IGC	Consult IMO regulations before transporting ocean bulk

Réglementation pour le transport aérien (IATA/ OACI)

14.1	Numéro ONU	Sans objet
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	Not regulated for transport
14.3	Classe	Sans objet
14.4	Groupe d'emballage	Sans objet
14.5	Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Pas de données disponibles.

Ces renseignements n'ont pas pour but de vous faire part de toutes les réglementations spécifiques ou des exigences/informations opérationnelles concernant ce produit. Les classifications du transport peuvent varier en fonction du volume du conteneur et peuvent être influencées par des variations de réglementations d'une région ou d'un pays. Des informations additionnelles sur le système de transport peuvent être obtenues via des représentants autorisés ou le service clientèle. Il incombe à l'organisme chargé du transport de suivre toutes les lois applicables, les règles et réglementations relatives au transport de ce produit.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Règlement REACH (CE) n° 1907/2006**

Ce produit ne contient que des composants qui ont été soit préenregistrés, enregistrés, exemptés des obligations d'enregistrement, considérés comme étant enregistrés soit sujets à l'enregistrement conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH). Les polymères sont exemptés d'enregistrement dans REACH. Toutes les matières premières et additifs ont été pré-enregistrés, enregistrés, ou sont exemptés d'enregistrement en vertu du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH).

Les indications susmentionnées sur le statut d'enregistrement dans REACH sont fournies en toute bonne foi et sont supposées exactes à compter de la date ci-dessus. Cependant aucune garantie, ni expresse ni tacite, est assurée. C'est donc de la responsabilité de l'utilisateur/consommateur de s'assurer que le statut réglementaire du produit est correct et bien compris.

Seveso II - Directive 96/82/CE modifiée par la directive 2003/105/CE:

Énuméré dans le règlement: La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

L'inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire (EINECS)

Les composants de ce produit figurent dans l'inventaire EINECS ou en sont exemptés.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations

La fiche de sécurité (FDS) s'ajoute à l'étiquette et ne doit pas être utilisée à la place de l'étiquette du produit, collée ou accompagnant le récipient contenant ce produit. Cette FDS procure des informations importantes concernant la santé, la sécurité et l'environnement pour les personnes produisant, distribuant, transportant ou stockant le produit, ainsi que les numéros d'urgence. L'étiquette procure des informations spécialement aux utilisateurs du produit.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H220 Gaz extrêmement inflammable.

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R12 Extrêmement inflammable.

La classification et la procédure utilisée pour dériver la classification des mélanges conformément au règlement (CE) no 1272/2008

Ce produit n'est pas classé dangereux selon les critères de la CE.

Révision

Numéro d'identification: 101178894 / A474 / Date de création: 13.07.2015 / Version: 2.0

Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.

Légende

C	Limite plafond
Dow IHG	Dow IHG
Rohm and Haas	Rohm and Haas OEL's
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition

Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Réglementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

AGFS SWITZERLAND GMBH recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette fiche signalétique de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-haut. Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite. Les prescriptions réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération de sources d'information telles que des fiches signalétiques propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsable et ne pouvons être tenus pour responsable des fiches obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une telle fiche, ou si vous craignez que votre fiche soit périmée, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente.